



SURETE - PROTECTION DES AERONEFS - 11.2.3.7

FORMATION

CONTRIBUTEUR

Lieu

Réunion
Guadeloupe

Durée

3,5 Heures
Initial puis tous les 5 ans

Responsable

Carole MARCHAND

Coût de la formation

Nous consulter

Public

Agents chargés de la protection
des aéronefs

Pré-requis

Bonne maîtrise du français parlé
et écrit

Equipement obligatoire

Aucun

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de
handicap, un accompagnement
spécifique peut être engagé pour

Accès à la formation

Sur demande de l'employeur, éva-
luation des acquis

OBJECTIFS

- Connaître la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs
- Connaître les systèmes de titres de circulation aéroportuaires
- Connaître les procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaître les procédures pour sceller les aéronefs
- Connaître les procédures d'intervention d'urgence

PEDAGOGIE

Alternance de théorie et d'échanges pédagogiques. Supports de cours certifiés.
Formateur certifié ENAC.

VALIDATION

Test de fin de session et remise d'une attestation

PROGRAMME

- introduction
- Cadre réglementaire
- Partie critique d'une zone de sûreté à accès réglementé
- Protection de l'aéronef
- Prévention des accès non autorisés
- Dispositif des titres de circulation aéroportuaire
- Contrôle des personnes et signalement •
Type d'aéronef
- Pose de scellés



100 % Réussite



100 % Satisfaction